

CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 7 FEVRIER 2019 – 9 h 30

COMPTE - RENDU

Présents : 24
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 4
Démissionnaire : 1

Après décompte des présents et des pouvoirs, l'assemblée peut valablement délibérer (quorum étant fixé à 1/3 des 34 membres du CA)

Au préalable à l'ouverture du Conseil d'administration, le collège NPCP annonce le décès de Pierre Prod'homme.

Pierre PROD'HOMME nous a quittés le 13 janvier 2019. Il allait avoir 93 ans le 28 mars.

Alain DELCOURT qui l'a bien connu, nous retrace brièvement son parcours et conclut que nous nous souviendrons de son inépuisable entrain et de son humour lorsqu'il était animateur du collège régional du Nord-Pas-de-Calais, collège qu'il avait fondé.

Célèbre pour ses cravates, ses bretelles, et les cartes de vœux originales qu'il confectionnait lui-même avec soin, et que l'on attendait avec impatience chaque année, il était impliqué très sérieusement dans la vie du collège national depuis ses débuts, notamment pour la rédaction de ses statuts et son règlement intérieur. Il s'était par ailleurs investi dans le suivi de la vie des collèges régionaux.

Expert judiciaire inscrit sur la liste de la cour d'appel de Douai, ancien vice-président de la Compagnie des experts près cette cour d'appel, mais aussi expert dommages-ouvrage, il a effectué plus de mille expertises.

Alain DELCOURT évoque les archives détenues par notre confrère et une discussion s'ensuit relativement au devenir de celles-ci, notamment pour ce qui concerne directement la vie de notre collège.

Rapidement, un consensus se dégage par lequel « il ne faudrait pas perdre notre histoire ».

Alain DELCOURT précise que le nombre est impressionnant, que nous n'avons pas la place de stockage.

Dans un 1^{er} temps, il est suggéré de faire établir un devis afin de numériser tout ce qui pourrait l'être sans grande difficulté, tels que des compte-rendus de table ronde colloque ,...

Vous pourrez lire sur le site Internet (page régionale NPCP) un texte en souvenir de Pierre :

<http://cneaf.fr/en-souvenir-de-pierre-prodhomme/>

- **Approbation du procès-verbal du conseil du 25 octobre 2018**
(communiqué le 21 janvier 2019 par e-mail)

Il est soumis au vote des participants le CR du conseil du 25 octobre 2018, lequel ne suscite ni remarque ni désapprobation.

Ce CR est adopté à l'unanimité.

- **Modification du règlement intérieur**

Pour rappel, l'article des statuts relatif à l'adhésion de nouveaux membres est l'article 1.5. La modification envisagée de l'article 1.5.2 du règlement intérieur n'entraîne pas la modification de cet article des statuts.

A / Pour les demandes d'admission en qualité de membre du CNEAF, seuls deux cas peuvent se présenter :

1) soit le demandeur est domicilié dans le ressort d'une cour d'appel où il existe un collège régional : dans ce cas l'adhésion à ce collège régional est obligatoire. Le demandeur dépose alors sa demande directement auprès du bureau du collège régional ; si la demande est adressée au secrétariat national, ce dernier la transmet immédiatement au président-animateur du collège régional concerné, et en informe le demandeur. La candidature est examinée, sur présentation d'un dossier, par le conseil d'administration du collège régional qui transmet ensuite sa décision au secrétariat national.

2) soit le demandeur est domicilié dans le ressort d'une cour d'appel où il n'existe pas de collège régional, dans ce cas, il adresse sa demande :

a. soit au secrétariat national, et sa candidature est soumise à l'avis du conseil d'administration du collège national qui se réunit deux fois dans l'année en dehors de l'Assemblée Générale.

b. soit au collège régional de son choix (procédure identique au cas 1).

B / Dans le cas d'une demande d'adhésion à un collège régional (cas 1 ou 2b), la décision du conseil d'administration de celui-ci est souveraine. Cette décision, qui s'impose au CNEAF, doit être notifiée au demandeur et au secrétariat général national, par le bureau du collège régional, dans un délai maximum de 3 mois suivant la date de la demande.

C / Comme prévu à l'article 1.2 du présent règlement intérieur, le CNEAF comprend une section d'experts judiciaires et une section d'experts conseils. Le motif de rejet d'une demande d'adhésion ne peut donc en aucun cas être l'absence d'inscription du demandeur sur une liste d'experts près une cour d'appel ou une cour administrative d'appel.

D / Les coordonnées des membres admis par un collège régional devront être immédiatement communiquées au Secrétariat général national.

E / L'adhésion sera effective à la date du conseil d'administration régional ou du conseil d'administration national qui l'aura acceptée. La cotisation sera exigible pour l'année en cours si la décision d'admission est notifiée avant le 30 juin. Au-delà du 30 juin, la cotisation ne sera exigible que pour l'année suivante.

F / Exceptionnellement, un candidat admis par le collège régional de la cour d'appel dont il dépend peut, compte tenu de sa localisation géographique, solliciter ensuite son transfert dans un autre collège régional plus proche de sa domiciliation. De même, un membre individuel peut à tout moment solliciter son rattachement à un collège régional. Le conseil d'administration de ce collège régional se prononce alors sur cette demande dans les mêmes conditions qu'au paragraphe A1 ci-dessus.

Après un échange contradictoire, **ce projet de modification du RI est adopté à l'unanimité.**

• La JOURNAE 2018 à Lyon au Musée des confluences

Bilans :

- Présents : 214 dont 178 payants (dont 9 avocats) + invités (dont 5 magistrats), 15 accompagnants
- 6 exposants
- Inscriptions au gala : 97
- Visite et déjeuner du samedi : 58 inscriptions

Par association (remarque : certains adhèrent à plusieurs associations) :

- 62 CNEAF
- 10 CNAE-JJA
- 19 CEA Lyon
- 14 PACA
- 19 CEA CAP

Bilan financier :

D'après les 1^{ers} comptes, il est établi un déficit qui serait de l'ordre de 3 500 € environ (sous réserve des chiffres contrôlés par le comptable).

Recettes : 53 500 € dont 6 exposants pour 8 700 € + subvention de Cie pluridisciplinaires des experts près la cour d'appel de Lyon : 1 000 €

Dépenses : 56 900 €

Remarques de Michel JEMMING :

- *financièrement :*
 - *il faut établir un compte précis de cette journée*
 - *il y a une convention signée entre les co-organisateurs*
 - *ne pas oublier d'intégrer l'acompte versé par le CNEAF de 7 000 €*

Interruption de Renaud BELLIERE : *en fait, il s'agit d'établir le compte entre les parties.*

Remarques de Michel JEMMING (suite) :

- *non financièrement :*
 - *globalement, c'était un succès, une réussite, cela a permis de faire un pas en direction des régions PACA et CEA Lyon*
 - *des contacts confraternels ont été établis avec la CNEJA*
 - *des relations personnelles ont été nouées et sympathique qui permettent d'envisager la suite de manière positive*

Remarques d'Alain DELCOURT :

- *l'idée s'est révélée bonne, j'en suis ravi car cela s'est mieux passé que je ne le craignais*
- *que fait-on aujourd'hui ? on renouvelle ? si oui, à quel rythme ?*
- *il ne faudrait pas que cela se substitue à nos congrès habituels*
- *il faut avoir le même esprit que celui de nos congrès*

Remarque de Franck KAFTAN : *je pense que cela serait bien tous les 3 ans.*

Remarques de Michèle CHAZAL :

- *j'avais des craintes mais le fait que la convention soit signée, tout est bordé*
- *le plus dur fut de mettre tout le monde autour de la table mais il y avait de la place pour tout le monde*
- *Michel JEMMING et François TRUCHE ont œuvré, ils ont été le moteur*
- *Quelle est la durée de la convention ?*

Réponse de Michel JEMMING : *la convention porte uniquement sur la journée 2018*

• **Congrès 2019 organisé par le CREA Nouvelle Aquitaine – CREA NA-**

Bernard VAYSSIERE présente le prochain congrès comme devant se dérouler à Biarritz les jeudi 7 & vendredi 8 novembre 2019 au sein du Casino Bellevue face à la grande plage.

La soirée de gala aurait lieu au Casino municipal, jeudi soir ou vendredi soir ? La question est posée.

Ce congrès national est organisé par le CREA Nouvelle Aquitaine -CREANA- sur le thème de « La dualité entre l'expert Conseil et l'Expert Judiciaire ».

Le budget est actuellement établi sur la base de 150 congressistes payants soit aux environs de 72 000 € de recettes, pour un budget de dépenses aux environs de 66 000 €.

Le contenu intellectuel serait ainsi décomposé :

- jeudi après-midi : qu'est-ce qu'un expert ? quelle est sa mission ? qu'est-ce qu'un expert d'assuré, d'assurance RCD, D/O puis judiciaire le tout étant suivi d'un débat sous forme d'une table ronde
- vendredi matin : ½ journée portée sur les formations initiales en faisant intervenir l'école d'architecture (quelle formation reçoivent les étudiants ?), et une école d'ingénieurs, ainsi que les compagnons du bâtiment le tout clôturé par les nouveaux moyens d'investigations (les drones)
- vendredi après-midi : les attentes du particulier, de l'assureur, des avocats ainsi que des magistrats

Françoise RIEU interviendrait en qualité de modérateur de ce congrès.

Programme des visites :

- jeudi après-midi, soit le Biarritz art-déco soit la visite de Bayonne (le choix n'est pas arrêté)
- vendredi, circuit en Pays Basque
- samedi matin, soit une visite de Bilbao (Espagne) soit une visite dans la région de la rioja avec visite de 2 Bodegas réalisées par CALATRAVA et GEHRY (le choix n'est pas arrêté)

Intervention de Frank KAFTAN : *je pense que d'inviter des ingénieurs serait nécessaire*

Intervention de Michel JEMMING :

- *je trouve que le titre de dualité ne correspond pas au contenu développé*
- *le thème serait plutôt « Les différentes facettes et modalités de l'expertise conseil »*

Question de Philippe WITT : *qui fait partie de l'équipe régionale d'organisation ?*

Réponse de de Frank KAFTAN : *le CREANA a validé le principe du congrès de Biarritz.*

Remarques de Michel JEMMING :

- *il faut faire valoir les architectes dans des missions de conseil*
- *dans notre rôle du CNEAF est d'amener/former des architectes à des missions de conseil.*

Intervention de Bernard VAYSSIERE :

- *pourquoi ne trouve-t-on pas plus d'architectes parmi les experts ?*
- *parce que les formations techniques dispensées par les écoles d'architecture ne sont peut-être pas à la hauteur.*

Intervention de Michel BARRIOS-LACOMA : *... quand je suis entré à l'école d'architecture, j'étais effaré*

Intervention de Franck KATAN : *il faudrait remplacer le mot dualité par transversalité*

• Le point sur les formations

- bilan année 2018
 - 141 personnes formées, dont 45 aux formations initiales tant en matière judiciaire qu'administrative
 - 11 formations étalées sur 14 jours et ½
 - trois nouvelles formations « Chiffrage en expertise » (18 inscrits), « Mise en cause de l'architecte et prévention » (8 inscrits) et « Assurances et garanties » (9 inscrits)
 - recettes formations seules : 54 170 € + Frais administratif & de repas 16 950 € = Total 71 120 €
 - dépenses : 39 175 €
 - différentiel 15 000 € environ d'excédent (32 000 € si on prend en compte les frais administratif et de repas)
 - démission officielle d'Eric SCHNELLER en tant que formateur
 - en tant qu'auditeur-observateur, Jean-Jacques LIEN et François-Xavier DESERT ont suivi la formation dispensée par Jacques ARGAUD portant sur le module initial L'expertise en matière judiciaire (5 & 6 février 2019)
 - Jean-Jacques LIEN doit suivre la formation dispensée par Jacques ARGAUD portant sur l'Expertise en matière judiciaire, niveau 2, le 8 février 2019
 - en juin prochain, l'expérience doit être renouvelée avec Jean-Jacques LIEN et François-Xavier DESERT et/ou d'autres formateurs potentiels

- projets pour l'année 2019 :
 - 2 (voire 3) nouveaux formateurs doivent être opérationnels pour assurer les formations initiales (2 judiciaires + 1 auprès des tribunaux administratifs) ; les formations niveau 2 tant en matière judiciaire qu'administrative ainsi que sur Les investigations techniques en expertise.
 - poursuivre les formations : expertise conseil, chiffrage en expertise, assurances des constructeurs (prévoir un 2^{ème} formateur)
 - prévoir une formation Méthodologie et gestion des dossiers d'expertise (à renommer ?) Trouver un formateur
 - organiser une formation Mise en cause et prévention en province
 - prévoir des formations décentralisées en province

Intervention de Philippe WITT :

- Mireille devrait être épaulée par les Présidents des sections judiciaire et conseil afin de créer un trinôme en vue d'assurer le développement de la formation*
- Il faut une réflexion sur le devenir de la formation*

Intervention de Michel JEMMING :

- il faut avoir une réflexion prospective, c'est une problématique qui doit être abordée en bureau*
- il faudrait une équipe de formateurs*

Intervention de Bernard WAYSSIERE : *au niveau du conseil, il y a moi et Chahrazad, il faudra penser à quelqu'un qui pourra me remplacer*

• Le point du trésorier

Jean-Jacques LIEN, notre Trésorier, confirme que le bilan est en cours d'élaboration et qu'il sera prêt pour l'AG du 29 mars 2019.

D'après les 1^{ers} éléments, nous devrions mesurer environ 24 000 € d'excédent (chiffre annoncé en CA, depuis ramené à 18 000 €).

La MAF verse le même niveau de subvention tandis que le CNOA l'a diminué de 3 000 € (12 000 € au lieu de 15 000 €), sans explication.

Effectif actuel : 238 membres (241 inscrits mais 3 radiés pour non-paiement de leur cotisation).

• Adhésions, démissions, honorariat

Lors de la prochaine AG, seront présentées les demandes d'adhésion, de mutation, d'honorariat, de démission, reçues depuis le dernier CA.

Rappels des 2 conditions cumulatives pour obtenir l'honorariat :

- faire la demande au président (national ou régional) ;
- avoir cessé toute activité (architecture et expertise).

L'envoi des appels de cotisation 2019 a été fait aux individuels qui peuvent désormais régler par virement.

Un rappel du CNEAF a été envoyé aux régions en janvier 2019 avec l'envoi du fichier national par région.

L'ensemble des cotisations doit être versé au CNEAF pour le jour de l'AGO, soit le 29 mars 2019 cette année (de préférence par virement).

Demandes d'adhésion reçues à ce jour :

- En région IDF : Raphaël MICHON (en attente de validation par le CREA IDF)
- En région NPCP : Thierry BILLON (accepté par le CREA NPCP)

- En région Rhône-Alpes : Marc HOTELIER (en cours d'acceptation par le CREA Rhône-Alpes)
- En région Ouest : Jean-François JAQUARD, Philippe MARTIAL, Antoine MARTIN-RIVIERE : (acceptés par le CREA Ouest)

Demandes de démission ou à radier à ce jour :

- CREA IDF : Dominique LAVOLE ; Serge LEMESLIF (à faire confirmer avec CNEAF IDF)
- CREA Occitanie Midi-Pyrénées : Frédéric LANGLOIS (retraite)
- CREA NA : Marc CATHARY, Patrick DANDY
- CREA OUEST : Guy LE GUERN, Eric SCHNELLER
- INDIVIDUEL : Jean-Luc CHEVALIER (Midi-Pyrénées, n'a plus le temps), Olivier HASLE (Bretagne)

Collégiens décédés :

- Jean-Paul GUILLON (CREA IDF)
- Pierre PROD'HOMME (CREA NPCP)

Evocation de Serge LEMESLIF qui a réglé une cotisation au titre de membre honoraire alors qu'il serait toujours en activité ; à vérifier avec lui.

Intervention de Jacques ARGAUD :

- *si vous acceptez le chèque du montant de la cotisation réduite, vous entérinez la situation*
- *le mieux est de retourner le chèque en expliquant pourquoi*

• **Calendrier 2019**

Calendrier des élections pour le renouvellement des membres du CA :

- 12 février : délai max pour la réception des candidatures
- 19 février envoi des candidatures (bulletins de vote) + Convocation à l'AGO
- 13 mars : dépouillement des votes à 10h au CNEAF, présence d'au moins 1 membre du CNEAF en + du secrétariat
- 20 mars : communication des résultats aux membres du CA (sera fait à tous les membres en AGO)

Actuellement le CNEAF a reçu des candidatures pour IDF, NPCP, NA, 1 INDV (Manque 1 candidature pour OUEST et 1 INDV).

Nos prochains RV : assemblée générale, conseils d'administration, réunions de bureau, congrès

- l'assemblée générale aura lieu le vendredi 29 mars 2019 dans la chapelle des Récollets. Attention c'est un vendredi pour obtenir la gratuité de la location
- réunion de bureau à prévoir en juin 2019, date à définir avec l'organisation d'une table ronde
- prochain CA en octobre, le 2 (date à confirmer)
- prochain congrès 2019 : 7, 8 & 9 novembre à Biarritz

Programme des TRNTJ : thèmes, dates, lieux

Dates et thèmes à voir avec Pascal MEIGNEN :

- vendredi 29 mars : Bruits de chantier et référé préventif
- en juin : les immeubles en péril
- en octobre : Les murs rideaux

Echanges sur la question du compte-rendu des TRNTJ afin de déterminer si les supports des intervenants sont ou non diffusés.

Si oui, doivent-ils être sur le site du CNEAF ?

Intervention de Pascal MEIGNEN : *il serait dommage de perdre les informations transmises par les intervenants*

Intervention de Jean-Marc DHOUAILLY : *Tout ce qui est sur le site est public donc mettre des documents qui sont fournis par des personnes extérieures au CNEAF c'est assez gênant*

Intervention de Michel JEMMING : *ne pas faire de rétention d'informations mais il faut l'accord des intervenants*

Intervention de ... : *évocation de l'utilisation d'un lieu de stockage de type Dropbox™*

Intervention de Nicolas BUAL : *il y a incohérence entre les archives à conserver de PROD'HOMME et ne pas conserver le contenu des TRNTJ*

Intervention de Philippe WITT : *il faut entériner l'accord des intervenants*

Programme des dates des formations programmées 2019, à Paris :

- vendredi 8 février : formation de niveau 2, pour les experts confirmés, portant sur L'expertise en matière judiciaire (juridictions civiles)
- mardi 19 et mercredi 20 mars : formation à L'expertise conseil
- lundi 3 juin après-midi : formation portant sur Les assurances des constructeurs
- mardi 4 juin : formation sur Le chiffrage en expertise
- mardi 25 et mercredi 26 juin : formation initiale portant sur L'expertise auprès des juridictions administratives
- jeudi 27 juin : formation de niveau 2, pour les experts confirmés, portant sur L'expertise auprès des juridictions administratives
- mercredi 2 octobre : formation sur les investigations en expertises judiciaires
- mardi 3 et mercredi 4 décembre : Formation de niveau 1, initiale portant sur L'expertise en matière judiciaire (juridictions civiles)

• Questions diverses

➤ **Etat d'avancement des règles de déontologie de l'expert-conseil**

Intervention de Philippe WITT : *le document transmis par Bernard VAYSSIERE est très dense et devra être examiné par chacun des membres du bureau avant la prochaine réunion programmée en juin 2019 (date à définir).*

Intervention de Bernard VAYSSIERE : *je suis d'accord d'autant qu'est annexé à ces règles le contrat d'expert conseil*

Intervention de Michel JEMMING : *ce document devrait être diffusé lors du congrès de Biarritz*

Intervention de Philippe WITT : *le document sera envoyé par Mireille à tous les membres du bureau lesquels formuleront leur remarque*

➤ **Eventuelle adhésion de la section du CNEAF à la CNAE-JJA, sujet non traité au dernier CA en l'absence de Michel Jemming**

Sujet non traité

➤ **Planning de bouclage et engagements des contributeurs pour les prochaines publications : Cahiers de la Profession, Qualité Construction, Revue experts**

Le calendrier est conjointement tenu à jour par Mireille et Jacques ARGAUD, lesquels déplorent un manque d'intérêt de nos collégien(ne)s puisque trop peu de personnes ont accepté de rédiger des articles.

➤ **Relations avec le CROAIF suite au rendez-vous le 6 février 2019**

Rencontre mercredi 6 février 2019, entre Philippe WITT et Jean-Jacques LIEN pour le CNEAF et le VP du CROAIF.

Question de Philippe WITT : *est-ce que cela vous intéresserait que le CREA IDF soit domicilié au CROA IF ?*

Réponse de : *il est vrai que l'on a pas d'adresse officielle*

Remarque de Philippe WITT : *le CROAIF s'est engagé sur plusieurs points, notamment, la signalétique, la diffusion des dates des TRNTJ, ...*

➤ **Association « les chantiers du droit de la construction » - colloque en novembre :**

En l'absence de François RIEU, le sujet ne fut pas traité.

➤ **Questions diverses qui ont été présentées avant le 1^{er} février 2019**

- François YHUEL a été proposé pour remplacer au CA Eric SCHNELLER (région Ouest) suite à sa démission, il sera membre du CA jusqu'à 2020, date de la fin officielle du mandat d'Eric.
- Chahrazad TOMA-VAstra indique qu'El Hassane SQUALLI HOUSSAINI se propose pour être suppléant d'Alain Alexandre en sa qualité de chargé de mission des contacts avec la Revue Experts
- assurance RC du dirigeant -Cf. ci-dessous mail de la MAF- :

La responsabilité des dirigeants d'association peut être mise en cause en nom propre – et non au nom de l'association CNEAF - notamment dans les cas suivants :

- *non-respect de l'objet social*
- *faute de gestion (absence de décision, engagement de dépenses excessives)*
- *non-respect des lois en matière sociale, fiscale et sanitaire*
- *non-respect des textes réglementant l'activité de votre association*
- *Violation des statuts*

Afin d'éviter de mettre en danger le patrimoine personnel des dirigeants d'association, nous avons mis en place un contrat complémentaire RC des dirigeants auprès d'AIG, assureur leader sur ce domaine.

Les montants de garanties, à votre choix, sont :

- *Montant de garanties 100 000 € pour une prime de 170 € TTC/an*
- *Montant de garanties 250 000 € pour une prime de 330 € TTC/an*

Nous vous informons n'avoir interrogé qu'un seul assureur AIG en vue du placement de cette assurance, celui-ci proposant à notre connaissance, au regard de l'ensemble de nos partenaires, le contrat le plus adapté à vos besoins.

La distribution de ce contrat d'assurance donne lieu à une rémunération fixe ou fixe et variable.

Toutefois, à votre demande, nous vous communiquons un questionnaire Allianz à compléter si vous souhaitez obtenir un second devis.

Réponse : la prime à 330 € a été retenue

Le 15 mars 2019

Secrétaire de séance
Jacques ARGAUD



Président du CNEAF
Philippe WITT



PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE JEUDI 03 OCTOBRE 2019 à PARIS
